



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 mai 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-372

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 25 AVRIL, 2, 9 ET 16 MAI 2018 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 MAI 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 25 avril, 2, 9 et 16 mai 2018 ainsi que de la séance spéciale tenue le 15 mai 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-373

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - RUE D'ORSAY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues d'Orsay et de l'Art-Moderne, dossier RS-18-101, comme illustré au plan numéro CRO-18-267 du 16 avril 2018.

De plus, ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue d'Orsay, dossier RS-18-101, comme illustré au plan numéro CRO-18-282 du 23 avril 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|-------------------|--------------------|--|--------------------------|
| D'Orsay | Ouest | Entre les rues de l'Art-Moderne et de Dublin | En tout temps |

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux du projet de mesures de modération.

Adoptée

CE-2018-374

ENGAGEMENT DE LA VILLE À ENTREtenir DES OUVRAGES - STABILISATION DES BERGES DE L'EXUTOIRE PLUVIAL - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été adjugé à la firme Quadrivium conseil inc. par la résolution numéro CE-2016-793 du 28 septembre 2016, pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial - Intersection des rues Georges et de l'Écorce, pour un montant total approximatif de 55 035,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-793 du 28 septembre 2016 a mandaté la firme Quadrivium conseil inc. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, afin d'obtenir toutes les autorisations requises ou si la situation est rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-793 du 28 septembre 2018, à mandaté la firme Quadrivium conseil inc. à présenter aux autorités compétentes en la matière, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert le prolongement d'un exutoire et la construction d'un dissipateur d'énergie et que celui-ci est assujéti à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a ajouté récemment de nouvelles exigences concernant l'entretien et l'exploitation des ouvrages de rétention lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour le dépôt de cette demande confirmant les engagements de la Ville en matière de respect du programme d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à :

- mettre en œuvre et effectuer le programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages projetés (l'exutoire et le dissipateur d'énergie);
- tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces nouveaux ouvrages.

Adoptée

CE-2018-375

AUTORISER HYDRO QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec doit reconstruire le toit d'un puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché près de l'intersection de la rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE des événements sportifs d'envergure sont prévus sur le boulevard Alexandre-Taché à la fin du mois de mai 2018 (Marathon d'Ottawa);

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec doit réaliser ses travaux avant les travaux de réfection des services municipaux de la Ville de Gatineau qui sont prévus au début du mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'accès se trouve dans les voies sud et du centre de la chaussée sur le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, le boulevard Alexandre-Taché comporte une voie de circulation automobile dans chaque direction et une voie en alternance au centre, selon la pointe de la circulation;

CONSIDÉRANT QU'en raison des dégagements nécessaires pour la sécurité du public et des travailleurs, deux voies de circulation sur trois devront être complètement fermées à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Alexandre-Taché est une artère à très fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la circulation ne sera permise que dans une seule voie de circulation sur trois, hors des périodes de pointe;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de réaliser les travaux de soir et de nuit, principalement afin de réduire au maximum les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE durant les périodes de pointe du matin et de l'après-midi, il y aura toujours une voie de circulation ouverte par direction;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a été informée;

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec se mobilisera la nuit, malgré l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau qui stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la société Hydro-Québec à entraver deux voies de circulation lors de la réalisation de travaux de réfection du toit d'un puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché près de la rue Hanson pour une durée de deux jours, pendant la période du 4 au 15 juin 2018 approximativement;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Hydro-Québec à réaliser des travaux de réfection du toit d'un puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché près de la rue Hanson pour une durée de deux jours pendant la période du 4 au 15 juin 2018 approximativement;
- exige que la société Hydro-Québec remette les lieux en bon état suite à la réalisation des travaux;
- demande à la société Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2018-376

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2016 SI 202 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE L'EXUTOIRE PLUVIAL - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-793 du 28 septembre 2016, a adjugé un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium conseil inc., pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour le projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial – Intersection des rues Georges et de l'Écorce pour un montant total de 55 035,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 3 291,42 \$ incluant les taxes, ont été autorisés au mandat de Quadrivium conseil inc. en vertu de la délégation de pouvoir numéro 153499;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 3 022,06 \$ incluant les taxes, sont demandés pour la mise à jour des plans et devis suite à la publication de la dernière version du devis normalisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 %, dans le cas présent :

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires professionnels supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 153499 d'un montant de 3 291,42 \$ incluant les taxes autorisant, à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium conseil inc., l'exécution des services en lien avec la demande d'autorisation de travaux dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale - Boisés de protection et d'intégration;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels au montant de 3 022,06 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils Quadrivium conseil inc., dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour le projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial – Intersection des rues Georges et de l'Écorce, portant ainsi le total des honoraires professionnels à 61 349,09 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|--|
| 18-16003-028-17035 | 2 759,54 \$ | Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 12-104 – Stabilisation des berges de l'exutoire pluvial – Intersection des rues Georges et de l'Écorce |
| 04-13493 | 131,42 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 131,10 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-377

**SOUSSION 2018 SP 046 - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX 2018 -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des projets d'infrastructures urbaines divers en 2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 5 avril 2018, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final selon le lot et après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

Lot 1 : Secteurs d'Aylmer et de Hull

À la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 171 887,63 \$ incluant les taxes.

Lot 2 : Secteur de Gatineau

À la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 174 736,71 \$ incluant les taxes.

Lot 3 : Divers secteurs

À la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 149 570,98 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 18-17003-028-17036 | 156 956,31 \$ | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -18-3061 - Contrôle qualitatif 2018 |
| 18-17003-028-17037 | 159 557,90 \$ | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -18-3061 - Contrôle qualitatif 2018 |
| 18-17003-028-17038 | 136 578,24 \$ | Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -18-3061 - Contrôle qualitatif 2018 |
| 04-13493 | 21 578,40 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 21 524,47 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-378

SOUSSION 2018 SP 058 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS LAKEVIEW, VICTOR-BEAUDRY, CANADEL ET DE VAL-D'OISE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE LIMBOUR ET DE TOURAINE - MIKE DUGGAN, RENÉE AMYOT ET NATHALIE LEMIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes mentionnées ci-dessous pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Lakeview, Victor-Beaudry, Canadel et de Val-d'Oise, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 5 avril 2018, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

Parc Lakeview

À la firme Tessier-Récréo-Parc inc., 825 C.P. 57, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 49 487,96 \$ incluant les taxes;

Parc Victor-Beaudry

À la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, au montant de 44 348,16 \$ incluant les taxes;

Parc Canadel

À la firme Techsport inc., 4995, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 60 496,80 \$ incluant les taxes;

Parc de Val-D'Oise

À la firme Tessier-Récréo-Parc inc., 825 C.P. 57, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 60 999,98 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 18-18005-002-17039 | 45 189,10 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3002 – Parc Lakeview - Structures de jeux |
| 18-17007-002-17040 | 40 495,78 \$ | Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus -17-3004 - Parc Victor-Beaudry – Structures de jeux |
| 18-18005-004-17041 | 55 241,64 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3005 - Parc Canadel -Structures |
| 18-90032-006-17042 | 55 701,11 \$ | District électoral #10 des Riverains - Surplus Ex-Gatineau -17-3014 - Parc de Val-d'Oise |
| 04-13493 | 9 364,34 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 9 340,93 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-379

SOUSSION 2018 SP 094 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PROJET D'INFRASTRUCTURES - PTI 2019 ET 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de laboratoire pour la réalisation d'études géotechniques et la formulation des recommandations en vue de la conception par d'autres professionnels des projets d'infrastructures (projets de construction/réfection/réhabilitation de chaussées/services municipaux, divers secteurs), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 avril 2018, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

Lots 1 et 2 (chaussées, secteurs de Gatineau, de Masson-Angers, de Buckingham, d'Aylmer et de Hull)

À la firme Englobe Corp. 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 195 112,58 \$ incluant les taxes, pour le lot 1 et un montant total approximatif de 119 257,82 \$ incluant les taxes, pour le lot 2.

Lot 3 (services municipaux, secteurs d'Aylmer et de Hull)

À la firme WSP Canada inc. 480, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour un montant total approximatif de 135 227,85 \$ incluant les taxes.

Lot 4 (services municipaux, secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham)

À la firme Les services EXP inc. 170, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 124 402,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 18-18010-010-17043 | 178 163,79 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -18-3037 - Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2019 et 2020 |
| 18-18010-010-17044 | 108 898,28 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -18-3037 - Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2019 et 2020 |
| 18-18010-010-17045 | 123 481,05 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -18-3037 - Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2019-2020 |
| 18-18010-010-17046 | 113 596,47 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -18-3037 - Études géotechniques – Programme triennal d'immobilisations 2019 et 2020 |
| 04-13493 | 24 962,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 24 899,61 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-380

SOUSSION 2018 SP 057 - CORRECTION DU RÉSEAU ET DU POSTE DE POMPAGE CHEVAL-BLANC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Norclair inc., 1100, montée Masson, Laval, Québec, H7P 4P2, pour les travaux consistant à la correction du poste de pompage Cheval-Blanc situé au 487, avenue du Cheval-Blanc ainsi qu'au remplacement de la conduite de trop-plein par forage directionnel, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 755 046,57 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 18-15001-002-17047 | 689 458,16 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -14-502 – Poste de pompage Cheval-Blanc |
| 04-13493 | 32 835,25 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 32 753,16 \$ | TVQ à recevoir -Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-381

SOUSSION 2017 SP 269 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS DIVERS PARCS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada inc.), 46, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour les travaux d'aménagement dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 239 408,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 avril 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 18-18005-002-17048 | 8 548,47 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs -18-3002 – Parc Lakeview – Structures de jeux |
| 18-17007-002-17049 | 32 055,17 \$ | Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3004 – Parc Victor-Beaudry – Structures de jeux |
| 18-18005-004-17050 | 26 844,10 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3005 – Parc Canadel - Structures |
| 18-90032-006-17051 | 31 164,86 \$ | District électoral #10 des Riverains - Surplus Ex-Gatineau -17-3014 - Parc de Val-d'Oise |
| 18-18005-008-17052 | 33 948,54 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3012 – Servantes - Structures |
| 18-17007-004-17053 | 64 385,10 \$ | Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3012 - Parc George-Étienne-Cartier – Structures de jeux |

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 18-18005-007-17054 | 15 368,02 \$ | Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3018 – Parc du Gabbro |
| 18-17007-001-17055 | 997,38 \$ | Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3004 – Parc Saint-Malo – Structures de jeux |
| 59130-692-17056 | 1 600,00 \$ | Politique familiale - Équipement non capitalisable |
| 59130-692-17057 | 2 100,00 \$ | Politique familiale - Équipement non capitalisable |
| 59130-692-17058 | 1 600,00 \$ | Politique familiale - Équipement non capitalisable |
| 04-13493 | 10 411,32 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 10 385,30 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-382

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER POMERLEAU INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES AU 291, BOULEVARD DE LUCERNE DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLE-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour réaliser les travaux sont dictés par la demande en eau potable, ce qui les rend très restrictifs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement de la conduite de distribution d'eau traitée vers le réseau d'aqueduc doivent se faire de nuit alors que la consommation d'eau est à son minimum;

CONSIDÉRANT QUE des quarts de travail de soir (16 h à 2 h) pourraient devoir être ajoutés par l'entrepreneur mandaté pour les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull afin d'assurer la production d'eau potable en quantité et qualité suffisante;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la firme Pomerleau inc. à réaliser des travaux à l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull la nuit et le dimanche au besoin à partir du mois de mai 2018 jusqu'à la fin des travaux prévus en juillet 2019.

Adoptée

CE-2018-383

SOUSSION 2018 SP 053 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES BOULEVARDS MONTCLAIR ET SAINT-RAYMOND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le remplacement des services municipaux et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 801 030,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 avril 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 18-18010-008-17059 | 731 447,91 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -17-3096 – Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond |
| 04-13493 | 34 835,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 34 747,92 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-384

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU - 7 AU 10 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du jeudi 7 juin au dimanche 10 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2018-48 du 23 janvier 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

| Dates | Heures | Rues |
|------------------|-------------------|--|
| Mardi 5 juin | 7 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| Mercredi 6 juin | 24 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| | 9 h à 14 h | Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin) |
| Jeudi 7 juin | 24 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| | 9 h 30 à 21 h 30 | Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette) |
| | 14 h à 21 h 30 | Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin) |
| | 15 h à 20 h 30 | Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché) |
| | 16 h 30 à 20 h 30 | Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau) |
| | 18 h à 20 h 30 | Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph) |
| Vendredi 8 juin | 24 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| | 9 h 30 à 21 h 30 | Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette) |
| | 15 h à 21 h 30 | Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin) |
| | 15 h à 20 h 30 | Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché) |
| | 18 h à 20 h 30 | Rue Gamelin (entre la promenade du Lac-des-Fées et la promenade de la Gatineau) |
| | 18 h à 20 h 30 | Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph) |
| Samedi 9 juin | 24 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| | 9 h 30 à 19 h | Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette) |
| | 10 h à 19 h | Promenade du Lac des Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin) |
| | 12 h à 18 h 30 | Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché) |
| | 12 h à 18 h 30 | Rue Gamelin (entre la promenade du Lac des Fées et la promenade de la Gatineau) |
| | 12 h à 18 h 30 | Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph) |
| Dimanche 10 juin | 24 h à 23h59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| | 6 h à 20 h | Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette) |
| | 6 h à 20 h | Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin) |
| | 7 h à 18 h 30 | Rue Gamelin (entre la promenade du Lac des Fées et la promenade de la Gatineau) |
| | 7 h à 18 h 30 | Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché) |
| | 7 h à 18 h 30 | Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et le boulevard Saint-Joseph) |
| Lundi 11 juin | 24 h à 23 h 59 | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |
| Mardi 12 juin | 24 h à 15 h | Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond) |

Les rues suivantes seront entravées temporairement au passage du peloton selon la date et les heures suivantes :

| Date | Heure | Rues |
|---------------------|-----------------|---|
| Dimanche 10 juin | 7 h 30 à 8 h 30 | Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et la rue Samuel-Edey) |

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-----------|---|
| 02-71529-121-17060 | 37 000 \$ | Autres festivals – Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-385

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DANS LE CADRE DE MERVEILLES DE SABLE - 6 AU 8 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE des activités se déroulent sur la côte de la rue Main dans le cadre du festival Merveilles de sable;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture temporaire de voies de circulation sur les rues Main et Magnus est nécessaire à la tenue de l'événement et à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction de stationnement est nécessaire au bon déroulement des activités, à la sécurité des piétons et à la libre circulation des véhicules d'urgence, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts par le soutien en service offert dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements, via la résolution numéro CM-2018-48 du 23 janvier 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de la rue Main, entre la rue Hillcrest et le boulevard Saint-René, ainsi que de la rue Magnus, entre les rues Craik et Main, du vendredi 6 juillet 2018 à 6 h au dimanche 8 juillet 2018 à 22 h.

Le tout selon le plan numéro CRO-18-157 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation s'engage à installer, déplacer et retirer les panneaux de signalisation réglementaires fournis par la Ville ou l'entrepreneur désigné par celle-ci, selon le plan de circulation applicable;
- Les sections de la rue Main situées au nord de la rue Larente et au sud de la rue Magnus doivent être ouvertes à la circulation locale durant les périodes suivantes :
 - Jusqu'à 13 h, le vendredi 6 juillet 2018;
 - Entre 20 h et 8 h, les deux nuits;
 - Dès 18 h, le dimanche 8 juillet 2018;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit dégagée en tout temps durant l'événement, sur l'ensemble des artères fermées, selon les exigences du Service de sécurité incendie et du Service de police;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 02-71516-121-17061 | 3 500 \$ | Merveilles de sable – Temps supplémentaire – Réguliers - Policiers |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-386

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

| Numéros des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------------|
| Liste PA numéro 17 | Pièces de comptes à payer | 31 226,94 \$ | 7 mai au 11 mai 2018 |
| Liste PD numéro 19 | Pièces de comptes à payer | 555 952,76 \$ | 7 mai au 11 mai 2018 |
| Liste des réquisitions numéro 16 | Pièces de comptes à payer | 7 733,81 \$ | 7 mai au 11 mai 2018 |
| Liste des embauches numéro 18 | Embauche du personnel temporaire | 1 950 066,93 \$ | 29 avril au 5 mai 2018 |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-387

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN MONTANT TOTAL DE 390 997,87 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 MAI 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 390 997,87 \$ pour la période du 3 au 9 mai 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-388

SUBVENTION DE 5 000 \$ - SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association de la Sclérose en plaques – Section Outaouais, 10, rue Noël, bureau 112, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour la Marche de l'espoir qui se tiendra le 27 mai 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 02-79937-972 | 5 000 \$ | Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne– Saint-Raymond – Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-389

FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - 2 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 1 200 résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 8 h à 16 h, le 2 juin 2018 pour la Fête de quartier du Vieux-Gatineau :

- Notre-Dame entre Édouard-Éllis et Harold;
- Intersection Léo-Smith;
- Intersection Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de la rue Notre-Dame de 8 h à 16 h, le 2 juin 2018 selon le plan proposé dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions énumérées ci-dessous.

Le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau sera responsable :

- d'installer et de retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro M-2017-025-001, lequel fait partie intégrante de la présente;
- d'assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- d'assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;

- de ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- d'assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- de dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et de s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2018-390

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-514 du 22 juin 2016, adjugeait à l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. un contrat pour les travaux du projet de réfection du boulevard des Hautes-Plaines, d'un coût de 1 909 869,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-657 du 5 juillet 2017, autorisait un premier ajustement de coût de soumission à l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. pour un montant de 98 698,29 \$ incluant les taxes, concernant les travaux décrits aux ordres de changements numéros 1 à 11, 13 à 16 et 19 à 22;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Construction Edelweiss inc. a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme Stantec Experts-Conseils ltée et qu'il recommande le paiement d'un montant de 381 782,24 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros 12, 17, 18 et 23 à 32;

CONSIDÉRANT QUE des travaux non réalisés, dus à des variations de quantités au bordereau de soumission, d'un montant de 118 753,33 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 200 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission, et ce, comme étant une entente finale pour ce contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le crédit d'un montant total de 118 753,33 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés en raison des variations de quantités au bordereau de soumission;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 381 782,24 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 12, 17, 18 et 23 à 32, pour un ajustement de coût de soumission net au montant de 263 028,91 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection du boulevard des Hautes-Plaines.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 271 596,31 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30747-015-17062 | 108 005,00 \$ | Travaux de réfection du réseau routier – Secteur de Hull - C-14-167 – Boulevard des Hautes-Plaines |
| 06-30732-009-17063 | 132 175,45 \$ | Travaux de réfection des ponts, ouvrages d'arts, sentiers - C-14-167 – Boulevard des Hautes-Plaines |
| 04-13493 | 11 438,53 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 11 409,93 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mai 2018.

Adoptée

CE-2018-391

SOUSSION 2018 SP 055 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ENTRE LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND ET LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lashley + associés, 102-5400, rue Saint-André, Montréal, Québec, H2J 0A1, pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis techniques ainsi que pour la surveillance sans résidence des travaux d'aménagement de surface pour le boulevard Saint-Joseph situé entre le boulevard Saint-Raymond et le boulevard des Allumettières, basé sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 447 806,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 mars 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30775-008-17064 | 289 042,91 \$ | Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 16-3067 – Boulevard Saint-Joseph – Concept P&D |
| 18-16001-029-17065 | 39 659,03 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -16-3118 - Honoraires professionnels – Boulevard Saint-Joseph entre la rue Dumas et le boulevard Montclair |
| 18-18010-008-17066 | 40 546,17 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3096 – Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph entres les boulevards Montclair et Saint-Raymond |
| 18-18010-009-17067 | 39 659,03 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures -18-3067 – Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph:entre la rue Dumas et le boulevard des Allumettières |
| 04-13493 | 19 474,09 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 19 425,41 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2018.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif